

infos



Bulletin mensuel de mai 2017

AGENDA

Mardi 2 mai à 20h30

Conférence - débat de l'UICG :
Mieux nourrir le cerveau de nos enfants
Salle des fêtes

Lundi 8 mai à 11h45

Commémoration du 8 mai 1945
Monument aux morts

Dimanche 14 mai à 14h

Les archers de la Tour - Journée Tir en folie
Boulodrome

Dimanche 21 mai à 15h

Compagnie Classic'Attitude
Spectacle de danse « Là d'où je viens »
Salle des fêtes

Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945 à Berlin, Les Allemands signent l'acte de capitulation avec les Alliés. La reddition sans conditions de l'Allemagne nazie marque la victoire des Alliés et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

Le maire et le conseil municipal invitent les anciens combattants, les pompiers, les enfants des écoles, la population à commémorer cet événement en participant à la cérémonie du :

72^e anniversaire du 8 mai 1945
Lundi 8 mai à 11h45
au monument aux morts

Avec l'Harmonie des enfants de Bayard



Pont de l'Ascension



Les services municipaux – mairie, bibliothèque, multiaccueil, centre de loisirs – seront fermés le **vendredi 26 mai** (et samedi 27 mai pour la bibliothèque).

Les services périscolaires, comme les écoles, étant également fermés, la date limite de réservation pour la dernière semaine de mai est avancée au **mercredi 24 mai**.

Objets trouvés

- Un vélo femme Peugeot
- Plusieurs trousseaux de clés



Ces objets peuvent être réclamés au bureau de la police municipale, en mairie.

Multiaccueil - Nouveaux horaires

À partir de la rentrée de septembre, le multiaccueil ouvrira **du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30**.

Il reste encore des places pour des journées entières. Renseignements :

04 76 13 20 91 - multiaccueil@ville-le-cheylas.fr



**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES ARTICLES POUR LE MOIS DE MAI :
MERCREDI 24 MAI**

Élections présidentielles

Résultats du 1^{er} tour – 23 avril 2017

Le Cheylas :

- Inscrits : 1924
- Votes blancs / nuls : 22 / 8
- Votants / Participation : 1498 / **77,86 %**
- Exprimés : 1468
- Abstentions : 426 / **22,14 %**

Liste des candidats	Le Cheylas		Isère	France	
<i>Par ordre d'arrivée au Cheylas</i>	Nb voix	% exprimés	% exprimés	% exprimés	Classement national
Marine LE PEN	373	25,41 %	22,33 %	21,55 %	2 ^e
Emmanuel MACRON	365	24,86 %	24,77 %	23,74 %	1^{er}
Jean-Luc MÉLENCHON	354	24,11 %	20,52 %	19,62 %	4 ^e
François FILLON	144	9,81 %	17,05 %	19,92 %	3 ^e
Benoît HAMON	106	7,22 %	6,59 %	6,34 %	5 ^e
Nicolas DUPONT-AIGNAN	64	4,36 %	5,10 %	4,75 %	6 ^e
Philippe POUTOU	21	1,43 %	0,99 %	1,10 %	8 ^e
François ASSELINEAU	19	1,29 %	0,99 %	0,92 %	9 ^e
Jean LASSALE	12	0,82 %	0,96 %	1,22 %	7 ^e
Nathalie ARTHAUD	5	0,34 %	0,54 %	0,65 %	10 ^e
Jacques CHEMINADE	5	0,34 %	0,17 %	0,18 %	11 ^e

Emmanuel Macron et Marine Le Pen sont qualifiés pour le second tour du dimanche 7 mai 2017

La recyclerie « R DE RECUP' » présente en déchèterie

Qu'est-ce qu'une recyclerie ?

C'est un lieu où on récupère les objets dont vous n'avez plus besoin afin de les revaloriser par le réemploi. L'association récupère, trie et revend à petit prix tous ces objets. Ils échappent alors à la destruction... et trouvent une seconde vie. **C'est le principe de l'économie circulaire.**

Cette démarche participe à la diminution des déchets sur notre territoire et crée de l'emploi tout en sensibilisant les habitants à un mode de consommation différente.

Le SIBRECSA met à disposition de l'association un local destiné à accueillir les objets dont vous n'avez plus l'utilité. Ils doivent être propres et complets.

Les objets pouvant être récupérés et valorisés sont les meubles, les bibelots, la vaisselle, les vélos, les revues, les livres, les CD, l'outillage (jardinage, bricolage), le matériel de puériculture, les jouets, etc.



Les objets présentant un caractère dangereux, toxique, explosif ou médicamenteux ne sont pas acceptés.

R de Recup' est présente dans les déchèteries suivantes :

- **Pontcharra** le mercredi de 9h à 11h30
- **Francin** le samedi de 9h à 11h30
- **Le Touvet** les 2^e et 4^e vendredis du mois de 14h à 17h
- **Saint-Ismier** les 1^{er} et 3^e samedis du mois de 14h à 17h
- **Crolles** le mercredi et le samedi de 14h à 17h, et le vendredi de 9h30 à 12h30

Pour plus de renseignements :

R de recup' - www.rderecup.com – 06 49 99 05 46

SIBRECSA - 04 76 97 19 52
ambassadeurs.sibreca@orange.fr

Rentrée de septembre 2017

Admission des nouveaux élèves



Rappel : les parents des enfants qui entrent à l'école maternelle ou passent en école élémentaire en septembre 2017, ainsi que les nouveaux arrivants doivent faire établir un **certificat d'inscription** en mairie.

Si cette démarche n'a pas encore été faite, rendez-vous rapidement en mairie avec :

- le livret de famille et un justificatif de domicile (sauf si déjà fournis lors de la préinscription en maternelle cette année)
- une attestation de situation de l'enfant vis à vis de la vaccination (ou carnet de santé).

Sans ce certificat, l'admission à l'école ne sera pas acceptée

Permanences d'admission dans les écoles

Se munir :

- d'un certificat de radiation pour les enfants déjà inscrits dans une autre école en 2015/2016.
- d'une pièce attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires ou d'un document justifiant d'une contre indication.

Dates et horaires des permanences

École élémentaire Belledonne

**mardi 9 mai de 17h à 18h30
et lundi 15 mai de 12h30 à 18h**

En cas d'impossibilité, contacter le directeur de l'école (M. Guignouard - 04 76 71 78 81)

École élémentaire Chartreuse

mardi 9 mai de 8h à 15h

En cas d'impossibilité, contacter la directrice de l'école (Mme Guillaudin - 04 76 71 71 82)

École maternelle Belledonne

**mardi 9 et vendredi 12 mai
de 8h20 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**

En cas d'impossibilité, contacter la directrice de l'école au 04 76 71 77 50

École maternelle Chartreuse

**mardi 2 et vendredi 5 mai, vendredi 2 juin
de 16h30 à 17h30**

En cas d'impossibilité, contacter la directrice de l'école au 04 76 71 80 79

Collecte des déchets d'amiante

Le Grésivaudan propose une collecte gratuite des déchets d'amiante pour les particuliers, les samedis 3 juin, 9 septembre et 2 décembre, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h45, à la déchetterie intercommunale de Crolles, 47 rue des Frères Montgolfier.



Jusqu'à présent, aucune des 8 déchetteries implantées sur le territoire n'acceptait ce type de déchets dangereux dont les coûts de traitement sont élevés. Le Grésivaudan a décidé de pallier ce manque.

Encadré par une équipe de la société Trialp, chacun pourra déposer ses plaques de fibrociment dans des grands sacs spécifiques qui seront ensuite transportés vers la plateforme Valespace à Chambéry, avant d'être redirigés vers le site d'enfouissement de classe 2 à Vaudoncourt, dans la Meuse.

Sont acceptés : les plaques de toiture en fibrociment, les déchets d'amiante liée, c'est à dire

l'amiante non friable (amiante-ciment que l'on retrouve dans les canalisations, les jardinières...).

Ne sont pas acceptés : les déchets d'amiante libre ou friable. Par exemple, les déchets de type calorifugeage, le flocage, les faux plafonds, les tresses ou bourrelets et le

textile en amiante.

Conseils et précautions nécessaires lors de la manipulation de l'amiante :

- Manipulez les plaques de fibrociment avec gants et masque jetables.
- Ne cassez pas les plaques pour éviter l'éparpillement des fibres d'amiante.
- Pour le transport, entourez les plaques de film ou sachets plastiques.

Pour tout renseignement :

Direction de de la gestion des déchets du
Grésivaudan : 04 76 08 03 03

dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

Ramassage des ordures ménagères

Application du nouveau règlement de collecte

Points à retenir

Présentation à la collecte

- Les déchets doivent être regroupés dans des sacs poubelles et placés dans un bac préhensible par le camion de collecte respectant la norme **NF EN 840 de 1 à 6**.
- Le bac est sorti la veille de la collecte et rentré une fois le ramassage effectué.
- Le bac doit être placé en bordure de voie, sans entraver la circulation et facilement accessible par les éboueurs.

Les déchets interdits dans la poubelle

- **À déposer en déchèterie** : gravats, encombrants, végétaux, gros cartons, produits toxiques, appareils électriques, piles et batteries, ampoules et néons
- **À déposer en pharmacie** : déchets de soins piquants ou tranchants
- **À déposer en points recyclage** : papier, verre, emballages recyclables

Le ramassage s'effectue aussi les jours fériés.

Professionnels (artisans, commerçants et entreprises) : s'ils sont assimilables à des ordures ménagères, les déchets d'activités économiques sont collectés dans la limite de 450 litres par semaine.

Au-delà, le professionnel est assujéti à une redevance spéciale ou libre de trouver un autre prestataire de collecte et de traitement.



Respect du règlement

En cas de non-conformité des déchets mis à la collecte, le bac ne sera pas vidé et un adhésif sera apposé, invitant l'usager à contacter le service.

Pour rappel : tout dépôt sauvage de déchets, de quelque nature que ce soit, est formellement interdit sous peine de sanctions pénales - Art R.635.8 du code pénal, contravention de 5^e classe : 1500 € d'amende.

Il est interdit de brûler à l'air libre des végétaux ou autres déchets, avec ou sans incinérateur individuel - Arrêté préfectoral n°2013-322-0020, contravention de 3^e classe : 450 € d'amende.

Bénéfices

- Un cadre de vie amélioré : moins de pollution visuelle due aux sacs poubelles et de problèmes d'hygiène à cause des animaux.
- L'incitation à trier les déchets permettra une meilleure valorisation par le recyclage.
- Les coûts seront mieux maîtrisés (les ordures ménagères sont les plus chères à gérer).

Un doute, une question ?

Sur le site www.sibreca.fr, vous trouverez :

- la version intégrale du règlement de collecte,
- les jours de ramassage des ordures ménagères,
- les horaires des déchèteries,
- les consignes de tri avec les points recyclage géolocalisés.

Commande groupée de conteneurs

La mise en application du nouveau règlement de collecte a été repoussée au **1^{er} septembre 2017**, afin de permettre aux habitants et aux communes de se mettre aux normes.

La commune du Cheylas étudie actuellement la faisabilité technique et réglementaire d'une commande groupée de conteneurs afin de permettre aux habitants de bénéficier de tarifs préférentiels.

Les modalités de la mise en place de cette commande groupée, si elle est possible, vous seront communiquées dans le prochain mensuel distribué fin mai 2017.

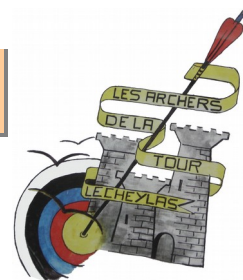
Les archers de la Tour

La journée du **TIR EN FOLIE** aura lieu le dimanche 14 mai au boulodrome du Cheylas

À partir de 14h, parcours d'adresse avec : tir à l'arc, tir à la carabine ou au pistolet, sarbacane, fléchettes, ballons prisonniers, tir avec boules, jeu des Dalton.

Prix du parcours : 1,50 €. Le 1^{er} de chaque catégorie sera récompensé (4 catégories)

Une buvette est à votre disposition toute la journée



Challenge intercommunal du Grésivaudan édition 2017

10 courses à pied au programme

L'édition 2017 du challenge intercommunal du Grésivaudan a été lancée le dimanche 16 avril avec le cross de Tencin. Cette année, 10 courses sont au programme. Alors, à vos marques, prêts, courez !

Toutes les épreuves, organisées par les communes et associations locales, sont inscrites au calendrier du Comité départemental des courses hors stades de l'Isère. Le challenge a pour objectif de mieux faire connaître le territoire, de développer la pratique de la course à pied et de proposer des parcours techniques variés pour répondre aux différents profils des coureurs.

Pour être classé et espérer remporter le challenge 2017, il faut passer la ligne d'arrivée d'au moins 5 des 10 courses suivantes :

- **Cross de Tencin** (a déjà eu lieu le 16 avril)
- **Dimanche 14 mai** - *Cross de l'amitié à Champ-près-Frogès* - 15 km, D+591 m.
Alternative jeunes de 8,7 km
- **Dimanche 21 mai**
La Grésicourant au Versoud - 11,5 km, D+0 m.
Alternative jeunes de 5 km
- **Dimanche 27 août** - *Course de la Rosière à Pontcharra* - 10 km, D+0 m
- **Dimanche 3 septembre** - *Cross des Chioures à Saint-Pancrasse* - 13 km, D+780 m
Alternative jeunes de 8 km
- **Dimanche 10 septembre**
Cross des Coteaux à Crolles - 15 km, D+550 m
Alternative jeunes de 9 km - D+350 m
- **Dimanche 17 septembre** - *Cross et trail à Biviers et Montbonnot* - 14,5 km, D+900 m
Alternative jeunes de 10 km
- **Dimanche 24 septembre** - *Cross du Manival à Saint-Ismier* - 12 km, D+300 m
Alternative jeunes de 6 km
- **Dimanche 1^{er} octobre** - *La Combe à La Combe de Lancey* - 14 km, D+550 m
- **Dimanche 29 octobre**
Cross du maïs à La Terrasse - 14 km, D+570 m
Alternative jeunes de 8 km

Qui peut participer ?

Ce challenge est ouvert à tous les athlètes licenciés ou non FFA, dans les catégories Cadet, Junior, Espoir, Senior, Vétérans 1, 2, 3 & 4, hommes et femmes. Il y a donc au total 16 classements différents.

Comment s'inscrire ?

Renseignements et inscriptions auprès des organisateurs des cross :

- Champ-près-Frogès → 04 76 71 44 73 (mairie)
- Le Versoud → 06 33 62 62 64 (association Grésicourant)
- Pontcharra → 06 80 41 75 02 (CAPR)
- Saint-Pancrasse → 06 63 47 76 07 (les Brancassiers)
- Crolles → 06 08 72 45 28 (ACP Crolles)
- Biviers/Montbonnot → 06 72 76 69 28 (Biviers Omni Sports)
- Saint-Ismier → 06 26 80 29 24 (mairie)
- La Combe de Lancey → 04 76 71 62 08 (la Combe Sports)
- La Terrasse → 06 33 28 47 72 (les Coureurs du Glézy)



La remise des prix du challenge aura lieu au dernier trimestre 2017 lors d'une soirée organisée par la communauté de communes Le Grésivaudan.

Règlement complet du challenge sur www.le-gresivaudan.fr

Bilan 2016, en chiffres :

- 1526 participants sur les 11 courses organisées (1059 coureurs différents dont 25% de femmes).
- La catégorie Senior a attiré le plus de participants avec 440 coureurs.
- **43 personnes ont participé à au moins 5 courses, le minimum pour pouvoir être classé au challenge intercommunal.**



Université intercommunale du Grésivaudan (UICG)

Conférence - débat

Alimentation - Santé – Plaisir
Mieux nourrir le cerveau de nos enfants :
énergie, attention, concentration

Mardi 2 mai à 20h30 à la salle des fêtes



Entrée libre

*Animée par le Dr. Isabelle Dupré-Langlois,
 médecine générale et nutrition, membre de
 l'Institut scientifique pour une nutrition raisonnée*

La compagnie Classic'Attitude

*avec la participation des danseuses
 d'Acti'Danse et de Hop & Dance*

présente sa création chorégraphique

Là d'où je viens

**Dimanche 21 mai à 15h
 à la salle des fêtes**



Entrée gratuite avec participation au chapeau à partir de 14h30

Paroisse Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus

Messes tous les dimanches à 18h au Touvet

Date	Samedi à 18h30	Dimanche à 10h30
6 et 7 mai	Sainte-Marie-d'Alloix, Les Adrets	Allevard, Crolles Pontcharra (messe en famille)
13 et 14 mai	Pontcharra (com. portugaise, N.D. de Fatima), La Flachère, Goncelin, Saint-Hilaire-du-Touvet	Allevard, Pontcharra (profession de foi), Crolles (messe en famille, profession de foi)
20 et 21 mai	Chapareillan, La Terrasse, Theys	Allevard, Crolles, Pontcharra, monastère de Saint-Bernard-du-Touvet

Ascension

Mercredi 24 mai	18h30 à Goncelin
Jeudi 25 mai	10h30 à Saint-Maximin, Hurtières, Sainte Marie du Mont 18h à Allevard 18h15 au monastère de Saint-Bernard-du-Touvet

*Les messes au monastère de Saint-Bernard-du-Touvet dépendent de la présence du père La Croix.
 Se référer aux annonces hebdomadaires disponibles sur le site du doyenné : www.cleophas.org*